

N°427

du 06
Septembre
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LIBYE : GAGNER LA PAIX

Alors que la guerre en Libye n'est pas encore achevée et que l'OTAN continue ses frappes, s'est tenue à Paris une conférence associant les partenaires du CNT le nouveau pouvoir libyen. C'est que l'enjeu est crucial. Il s'agit de reconstruire un Etat unitaire sur les décombres du système de Kadhafi qui n'est pas encore totalement détruit.

L'appel à la concorde et à l'union est particulièrement nécessaire dans ce pays qui rassemble une myriade de tribus toutes tentées par les mirages de la sécession. Cette recherche de consensus ne doit exclure personne y compris les partisans de l'ancien Guide si on ne veut pas laisser se développer une période d'instabilité à l'irakienne.

L'union africaine trop négligée par les occidentaux dans ce dossier a son mot à dire et son expérience à mettre à disposition. L'absence à Paris des présidents sud-africain et nigérian, Zuma et Goodluck sonne comme un avertissement de tous ceux qui n'ont pas accepté l'opération militaire occidentale. C'est ce qu'exprime avec quelque brutalité le Nouveau Courrier de Côte d'Ivoire : «Hier nation liquide, dont le fonds souverain allait sauver Uni crédit, première banque italienne, de la banqueroute, la Libye est aujourd'hui un Etat mendiant paradoxal, qui supplie des Etats quasiment en faillite de lui rétrocéder un peu de son argent. La Libye est sous curatelle occidentale. Et ses tuteurs sont sadiques : ayant créé eux-mêmes les conditions de son irresponsabilité, ils comptent désormais bien la lui reprocher pour conserver entre leurs mains son fabuleux trésor». Le spectre d'une Afrique en voie de recolonisation inquiète.

Il a été peut-être nécessaire que l'Occident intervienne un temps en Libye. Cette page doit être tournée pour que se reconstruise l'indépendance libyenne.



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

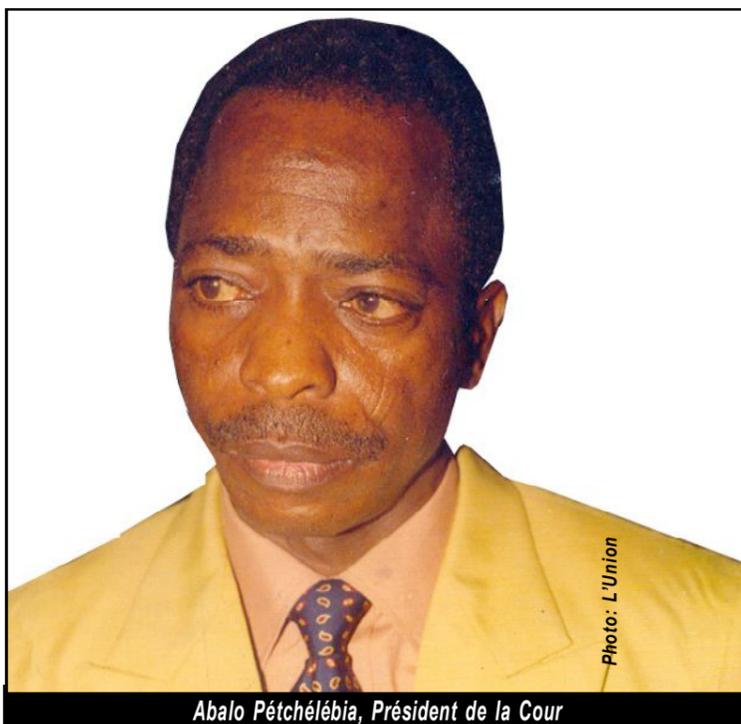
A la réouverture du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat

La Cour devra répondre à un nouveau report demandé par Me Charrière Bournazel

** Les avocats de la défense déjà gagnés par la fébrilité*

Exportation des produits
de rente au Togo

**Une hausse de
3,91% du café
exporté au
3ème trimestre**



Abalo Pétchélébia, Président de la Cour

Recensement dans la
Fonction publique togolaise

**Des attestations de
présence effective
aux agents invisibles
à leur poste**

Pour les agents du service public et leur famille

**L'assurance maladie effective
pour près de 500.000
personnes dès novembre 2011**

** Le démarrage prend en compte 6 personnes par ménage pour les 80.000 agents.*

Par rapport à ce qui leur a été effectivement octroyé en 2011

**Les députés projettent
obtenir 732,66 millions
Cfa de plus pour 2012**

Repères

Les comptes administratifs 2010 du Bassar

Les délégués spéciaux de la préfecture et de la commune de Bassar ont adopté le vendredi 19 août les comptes administratifs exercice 2010 de leurs deux collectivités locales après dix jours de travaux.

Ces comptes se présentent au niveau de la préfecture en recettes à 29.187.767 F CFA et en dépenses à 32.538.995 F pour une prévision de 51.491.220 F et pour la commune à 30.862.477 F comme recettes soit 61,85% et 33.762.408 F comme dépenses soit 67,68% pour une prévision de 49.900.000 F. Avec ces résultats, ces deux comptes administratifs sont déficitaires de 3.351.228 F pour la préfecture et 2.899.931 F pour la commune. Les délégués spéciaux de ces deux collectivités ont au cours des travaux exploré des voies et moyens en vue de surmonter les défis auxquels sont confrontés la préfecture et la commune de Bassar. Ils ont entre autres prévu revoir leurs systèmes de recouvrement des recettes, hiérarchiser les dépenses, envisager la mise en place d'un plan stratégique de développement local en faisant les budgets programmes pour mettre en confiance la population. Ils prévoient aussi collaborer avec les membres des CVD, CDQ et les chefs traditionnels dans la sensibilisation des contribuables afin d'augmenter les recettes. Le préfet de Bassar, Sikou Agba Pierre a félicité les acteurs qui ont contribué à l'exécution des budgets de ces deux collectivités locales. Pour faire face aux difficultés rencontrées dans la mobilisation des recettes il a invité les délégués spéciaux à créer d'autres sources de revenu compte tenu d'énormes potentialités dont disposent les deux collectivités. Le préfet a insisté sur les réalisations pour encourager les contribuables.

Des néo-alphabètes formées aux AGR

Quarante couturières néo-alphabètes de tous les cantons de la préfecture de l'Oti, ont été formées sur la gestion pratique des Activités Génératrices de Revenus (AGR), l'hygiène et sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA en milieu de travail au cours d'un atelier tenu du 23 au 26 août à Mango.

Cet atelier est organisé par le ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle avec l'appui financier de l'UNESCO. Il a permis de renforcer les capacités des participantes en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de travail pour leur bien-être. Au cours des travaux, les couturières ont reçu des connaissances sur les pièces comptables, les maladies et les mesures préventives pratiques liées au manque d'hygiène dans les maisons et ateliers, l'hygiène corporelle et alimentaire, l'utilisation correcte des latrines, l'importance du lavage des mains, les voies de transmission, les symptômes courants des IST, la prévention de la transmission Mère-Enfants du VIH (PTME) et les moyens de prévention de la pandémie du SIDA. Ouvrant les travaux, le préfet de l'Oti, le Lt. Colonel Awaté Hodabalo, a exprimé son satisfecit pour la tenue de cet atelier. Il a exhorté les participantes à plus d'ardeur, de discipline et de participation tout au long de la session afin que les objectifs visés soient atteints. Le directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Tchendo Tchilim Constant a émis le vœu que cette formation s'étende à d'autres préfectures.

M.A./ATOP

Vient de paraître

Rose déluge de Edem Awumey

Le Togolais Edem Awumey, Grand Prix de Littérature Afrique Noire et finaliste du Goncourt 2009, vient de faire paraître un troisième roman, Rose déluge chez l'éditeur canadien Boréal. Selon la critique il s'agit d'un roman où l'on voyage en Afrique mais aussi en Amérique.

Voici le résumé de la quatrième de couverture : Rose est morte après un interminable combat -



Edem Awumey

contre son corps qui se désagrège, contre ses cauchemars qui ont envahi son esprit dévasté, contre l'eau qui monte et qui ronge les rivages de Lomé, ville qu'elle n'a jamais quittée, même si elle a toujours vécu au rythme des saisons de l'Amérique. Pour Sambo, il faut donc accomplir les derniers rituels, répondre à la dernière demande de sa tante Rose, ramener ses restes, c'est-à-dire les cheveux et les ongles de la défunte, pour les ensevelir dans la cité dont celle-ci rêvait sans cesse: La Nouvelle Orléans, en Louisiane. Mais pour arriver jusque-là, Sambo devra emprunter l'identité d'un ami

d'enfance qui vit au Canada et faire en autocar le long périple à travers les États-Unis. Dans la petite gare routière de Hull, entre les poètes vaticinateurs et les bourgeois méfiants, il fait la rencontre de Louise, qui ne rêve aussi que d'ailleurs et de départs, et pendant la longue attente pour ce car qui refuse de se pointer, peu à peu, leurs deux mondes se rencontreront, se

fondront l'un en l'autre. Après Les Pieds sales (Boréal et Seuil), finaliste du prix Goncourt 2009, Edem Awumey nous revient avec un troisième roman où souffle un lyrisme puissant. Roman des êtres en transhumance, de l'Afrique à l'Amérique, du Sud au Nord, Rose déluge célèbre notre humanité commune au milieu de l'effrayante fragilité du monde.

Edem Awumey est né au Togo. Son premier roman, Port-Mélo, est paru en 2006 aux Éditions Gallimard; Les Pieds sales, en 2009 au Boréal. Il vit maintenant au Québec.

Institution

La rentrée culturelle à Mytronunya

Le Centre culturel Mytronunya a effectué sa rentrée culturelle le samedi 03 mars dernier avec une après midi très variée en spectacles de tous genres. Le carnaval dans les rues autour du centre a ouvert cette rentrée. La compagnie de Wisdom a assuré l'essentiel de ce carnaval. Il a été suivi " en vrac et dans le désordre vers 16 H de "Bissap-Philo", "Scène ouverte Slam", "Contes", Compagnie 2C2A, Troupe Kékéli (Danse afro-contemporaine).

Le début de la soirée a été la pièce "Carré blanc sur fond noir" qui raconte l'arrivée à Lomé d'un



"sans-papiers" expulsé de Belgique, et une plongée directe dans les méandres d'une dictature franc-africaine... Il s'agit d'une pièce du Belge Charles Manian mis en scène par le Togolais ADJANOH-ADANLETE Follykué. La

représentation a été suivie d'une petite discussion avec l'auteur et son metteur en scène. Enfin, pour finir cette soirée en beauté, le Centre a le plaisir et l'honneur d'accueillir à 20 H le nouveau spectacle en concert en Live de l'immense Eustache Kamouna, accompagné en première partie par "Chief!"...

Mytronunya va connaître un mois de septembre intense, notamment en ce qui concerne l'actualité internationale. Avec la reprise des débats sur l'actualité internationale, une commémoration des 11 septembres - 1973 : Chili, Coup

d'état contre Salvador Allende, 2001, New-York, attentats contre le World Trade Center, etc..., des soirées cinéma, et déjà pas mal d'idée pour octobre, avec une grande soirée autour de l'écrivain engagé camerounais Mongo Béti le samedi 8 octobre...

Vient de paraître

L'équation africaine de Yasmina Khadra

Médecin à Francfort, Kurt Krausmann mène une existence ordinaire, limitée à ses allers-retours entre son cabinet de consultation et son appartement bourgeois. Jusqu'au drame familial qui va le précipiter dans le désespoir. Afin de l'aider à surmonter son chagrin, son meilleur ami, Hans, un riche homme d'affaires versé dans l'humanitaire, lui propose de l'emmener sur son voilier jusque dans les Comores, pour les besoins d'une bonne cause. Au large des côtes somaliennes, leur bateau est assailli par des pirates. Kurt et Hans sont enlevés puis transférés dans un campement clandestin. Dans leur geôle improvisée, se trouve déjà Bruno, un otage français que tout le monde semble avoir oublié, et qui tente péniblement de concilier sa passion pour le continent africain avec l'angoisse de sa captivité. Une détention à l'issue incertaine, des conditions de vie incommodes, une promiscuité dangereuse avec des

mercenaires sans pitié, c'est le début d'une descente aux enfers dont personne ne sortira indemne. Mais parce que le drame est propice aux revirements de situation, c'est aussi pour Kurt le début d'une grande histoire d'amour.

En nous offrant ce voyage saisissant de réalisme, qui nous transporte, de la Somalie au Soudan, dans une Afrique orientale aux multiples contradictions - tour à tour effrayante, irrationnelle, sage, fière, digne et infiniment courageuse -, Yasmina Khadra confirme une fois encore son immense talent de narrateur. Construit et mené de main de maître, ce roman décrit la lente et irréversible transformation d'un Européen, dont les yeux vont, peu à peu, s'ouvrir à la réalité d'un monde jusqu'alors inconnu de lui. Un hymne à la grandeur d'un continent livré aux pires calamités.

Yasmina Khadra, L'équation africaine, Éd. Julliard, 2011

Cinéma

Un appel à candidature d'Arterial Network

Arterial Network et la Fondation Doen lancent un appel à soumissions pour la première compétition de films courts métrages tournés avec des téléphones portables. Les films seront jugés par des experts dans divers domaines. La sensibilisation et la participation du public se feront à travers un système de vote en ligne. Donc n'importe qui possédant un téléphone portable peut devenir cinéaste au cours de cette compétition de films de téléphones portables d'Arterial Network et de la Fondation Doen. Le festival vise à donner l'opportunité à qui que ce soit, de créer et de capturer des images pour raconter des histoires en utilisant des téléphones portables qui sont les moyens les plus accessibles actuellement sur le continent africain. Les prix à gagner sont comme suit :

1er Prix : 1000 euro
2eme Prix : 500 euro

3eme Prix : 250 euro

Le prix du Public : 150 euro

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat d'Arterial Network au plus tard le 31 Octobre. Les films peuvent être soumis électroniquement. Veuillez cliquer sur ce lien <http://www.arterialnetwork/pages/submission.org> pour remplir et envoyer votre formulaire de soumission.

Arterial Network se réserve le droit de sélectionner les 10-25 meilleurs films pour en faire une compilation dans le but de promouvoir le cinéma africain et surtout des films primés sur le continent ou à l'international sur des festivals de films et d'autres opportunités de distribution. A cet effet, le crédit et le droit d'auteur porteront la mention de son auteur mais Arterial Network se réserve le droit d'utiliser ces produits à des fins non-commerciales.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Repères

Assainir la ville de Tsévié

Les résultats de l'étude sur l'assainissement de la ville de Tsévié ont été restitués le jeudi 18 août à Tsévié aux délégués des Comités de Développement de Quartiers (CDQ), des services techniques, des ONG et aux chefs traditionnels de la ville.

Cette étude se situe dans le cadre de la mise en place du plan de gestion de l'environnement entreprise par la mairie de Tsévié et le maître d'ouvrage est l'ONG EQUI-Nat (Equilibre de la Nature). L'étude vise également à répertorier les actions qui sont en cours, les solutions préconisées pour la gestion des problèmes environnementaux et de l'assainissement de la ville et évaluer les services rendus par les acteurs de développement. Le chargé des études à l'ONG Equi-Nat Agbo Egbenovi a dans son exposé indiqué que les éléments de l'étude sont entre autres le manque d'infrastructures socio-collectives, la difficulté de gestion rationnelle des déchets, la situation géographique de la ville, la constitution du sol, les problèmes économiques et financiers. La ville de Tsévié est située sur un plan incliné. Le chemin de fer qui traverse la ville empêche la circulation des eaux de l'ouest vers l'est. L'absence des rues bien tracées et des caniveaux entrave l'urbanisation de la ville. Selon l'étude, les risques liés à ce problème se situent au plan sanitaire et hygiénique. Sur le plan économique la cherté des magasins, l'exiguïté du marché et le chômage des jeunes ainsi que le manque de sources de financement ont été évoqués. D'autres problèmes tels que la gestion des ordures ménagères, des eaux usées, le comportement de la population, l'accès à l'eau potable et leur incidence sur la santé humaine et animale ont été mis en exergue par l'étude. Un débat a suivi l'exposé au cours duquel les participants ont exprimé leur intérêt pour l'étude et apporté des contributions. En clôturant la rencontre, le président de la délégation spéciale de la commune, Bruno Logbo a félicité les promoteurs de cette étude et les participants pour leur mobilisation.

Les comptes administratifs 2010 de Pagouda

Les membres de la délégation spéciale de la commune de Pagouda ont adopté le compte administratif de la gestion budgétaire de l'année 2010 au terme de leur session ordinaire du 23 au 26 août à Pagouda.

Sur une prévision de 8.958.228 FCFA en dépenses et en recettes, le compte administratif de la commune de Pagouda a enregistré 5.119.983 FCFA de dépenses soit 57,15% contre 3.875.375 de recettes, soit 43,26%; ce qui donne un bilan déficitaire de 1.244.983 FCFA. Selon le président de la délégation spéciale de la commune de Pagouda, Kayaba Abalo, ce résultat se justifie par le fait que les recettes des expéditions des actes d'état civil n'ont pas comblé l'attente du conseil ainsi que par le manque de volonté et la réticence des contribuables dans le paiement des redevances diverses au niveau des produits domaniaux notamment les locations des propriétés, les taxes d'occupation, de stationnement et les droits de stands. Pour remédier à cette situation, M. Kayaba a invité ses collègues délégués spéciaux à plus de sérieux et d'ardeur pour de meilleures prestations à l'avenir. A l'ouverture comme à la clôture de cette session, le secrétaire général de la préfecture, Ahouankpo Yaovi a exhorté les acteurs à s'investir davantage pour des résultats beaucoup plus satisfaisants en vue d'un meilleur développement de la commune de Pagouda.

M.A./ATOP

A la réouverture du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat

La Cour devra répondre à un nouveau report demandé par Me Charrière Bournazel

Sylvestre D.

Ce deuxième jour du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat risque de connaître le premier revers, voire le premier refus, opposé aux avocats de la défense. Le 1^{er} septembre, à l'ouverture dudit procès, on en était juste dans les

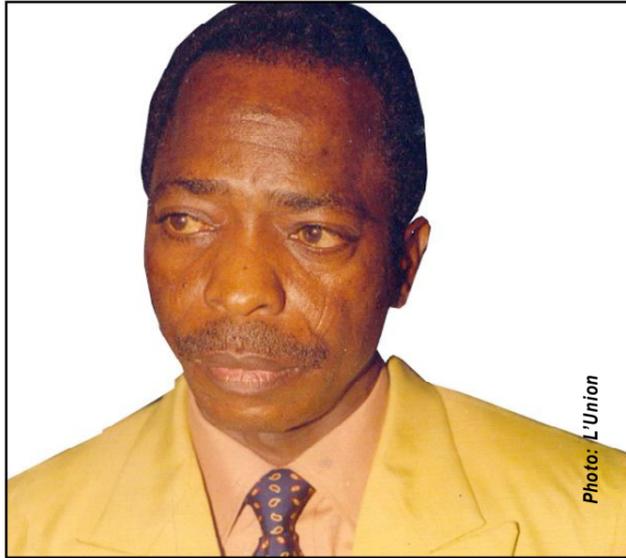
septembre, cette fois-ci, pour «convenance personnelle». Dieu seul sait ce que cela cache. Mais, le moins qu'on puisse dire, c'est le doute sur ces motifs de l'avocat français. En France, on aurait vite crié à un mépris et un manque de considération si le motif venait d'un avocat de sous les tropiques.

qui a longtemps souhaité l'ouverture du procès pour démontrer la non-culpabilité de ses clients, s'empêtre dans une stratégie de demande de report qui prolonge le séjour de ses clients dans les lieux de détention. Il faut donc s'attendre à connaître ce mardi le vainqueur de cette

sur la première demande de Me Christian Charrière Bournazel, acceptée par la partie civile et la Cour. De sources proches du dossier, il est confirmé que la défense et la partie civile ont eu officiellement copie des chefs d'accusation le même jour, c'est-à-dire le 24 août dernier. Un



Me Christian Charrière Bournazel



Abalo Pétchébébia

préliminaires lorsque la séance a été suspendue, suite à une lettre adressée à la chambre judiciaire de la Cour suprême par l'avocat français Me Christian Charrière Bournazel demandant le report des débats. Il indiquait n'avoir pas eu une connaissance approfondie du dossier. Aux dernières nouvelles, à la veille de la reprise de ce jour, on signale une nouvelle lettre, toujours de Me Christian Charrière Bournazel depuis Paris, sollicitant un report au 28

Déjà, avant l'ouverture du procès, il était connu qu'il ne sera pas à Lomé à la date fixée en raison d'un problème de calendrier personnel. Le non-initié à la chose judiciaire peut se demander où est placé l'intérêt du client dans une affaire aussi gravissime qu'une atteinte à la sûreté de l'Etat avec, insiste-t-on, élimination physique programmée du chef de l'Etat, si possible. De l'autre côté, on ne peut comprendre qu'une défense,

première manche du procès, surtout que la partie civile avait aussi donné le ton en estimant que le premier ajournement ne posait pas de problème dès lors que le procès s'ouvre effectivement le 6 septembre. Seulement, il ne faudrait pas cependant que les avocats de la défense utilisent la stratégie des demandes de report répétées pour retarder le travail de la justice après deux ans d'une instruction minutieuse.

En fait, il faut marquer un arrêt

exemplaire a été remis à chacune d'elles, avec indication de la photocopier à tous les composants. Pris dans ce sens, il revenait du coup aux avocats togolais de la défense de mettre le dossier d'inculpation à la disposition de leur collègue français. Qu'à cela ne tienne, pourquoi les six autres avocats togolais de la défense n'ont pas saisi la Cour pour la même cause de report ?

VERBATIM Par Eric J.

L'avocat de l'Etat

Alors que tout le monde s'attendait à suivre un procès sous toutes ses formes, c'est plutôt à un débat de forme qu'on a assisté et qui a ouvert l'audience sur l'atteinte à la sûreté de l'Etat. A la première audition de ce procès, le principal accusé, Kpatcha Gnassingbé, s'est présenté devant la Cour dans son écharpe – que ses amis lui ont rapidement passée au tour du corps – pour répondre au président de la Cour. Sur insistance du juge, il l'enlève tout en réaffirmant qu'il est député à l'Assemblée nationale. Une manière d'ouvrir la polémique sur son immunité parlementaire. Mais personne n'a eu de réponse à cette question, d'autant plus que le procès a été renvoyé.

A la sortie de l'audience, l'un des avocats de la défense, Me Zeus Ajavon a longuement vociféré que l'Etat togolais n'a pas le droit de constituer d'avocat. «...Je n'ai jamais vu un Etat constituer d'avocat au cours d'un procès de ce type... Comme le Togo est un pays d'exception, tout passe...» disait-il sur une radio privée de la place. De la compréhension générale, il est certain que le procès débattre également de ce volet, certainement une arme de la défense.

Quelle ne fut la surprise de découvrir que l'Etat peut constituer des avocats. Ailleurs, c'est l'Agent judiciaire de l'Etat qui fait office de partie civile. Il est le représentant de l'Etat devant toutes les juridictions civiles. Il dispose d'un mandat légal de représentation en justice mais il peut aussi se faire représenter devant chaque cour d'appel et ou devant chaque tribunal de grande instance par des avoués ou des avocats nommés par arrêté ministériel. Il est, généralement un juriste de haut niveau ou un magistrat. Toutefois, l'Agent judiciaire de l'Etat s'adjoit les services d'avocat, spécialiste des procédures judiciaires.

Au Togo, l'Agence judiciaire de l'Etat n'existe pas. Plus est, le code de procédure pénale dispose en son article 2 que pour tout préjudice subi, l'on peut constituer un avocat. Dans le cas d'espèce, l'Etat togolais s'étant constitué partie civile a pleinement le droit de constituer un avocat. D'ailleurs, aucune loi togolaise ne proscrie la constitution d'avocat par l'Etat.

En définitive, au vu de tout ce qui précède, pourquoi autant d'agitations autour d'une question qui n'a, en réalité, pas besoin d'ameuter la presse si l'on est confiant des éléments de preuves dont on dispose pour défendre le dossier dans le fond ?

Les avocats de la défense déjà gagnés par la fièvre

Pourquoi s'agitent-ils extrêmement autour de simples propos qui n'ont pas d'influence directe sur le sort de leurs clients ? Il a fallu que l'avocat de l'Etat dise, relativement au contexte du présent procès, que le Togo respecte même un peu trop bien les droits de l'homme pour voir les avocats de la défense dans tous leurs états. Ils pondent un communiqué aussi insultant et discourtois. Un drôle d'orgueil patriotique pour, disent-ils, défendre l'image du Togo. D'aucuns diront qu'il s'agit de gagner une guerre psychologique avant d'entrer dans les débats. Mais vaut-elle la peine quand, forcément, il faut lier lesdits propos à un autre contexte que l'avocat a dû connaître. A cette allure, ils ne seront pas loin d'organiser une marche aux moindres propos de l'adversaire. Prions juste que cette hargne puisse leur permettre de défendre le fond du dossier. Au même moment, cela n'a trop surpris, en termes de respect des droits de l'homme, lorsque Me Ajavon déclare : «je suis satisfait des décisions de transfèrement



Me Zeus Ajavon

des co-accusés à la prison civile de Lomé. La Cour a fait plus que ce que nous avons demandé. Nous avons demandé à ce qu'ils soient transférés à la gendarmerie nationale, qui n'est pas non plus un lieu de détention des accusés, on les a transférés à la prison civile.»

Pour en arriver, il faut déjà à



Kpatcha Gnassingbé

Me Zeus Ajavon et ses collègues de la défense de gagner la bataille de l'immunité parlementaire du député Kpatcha Gnassingbé. Puisque cela semble la prochaine arme au cas où la seconde demande de report aura été refusée par la Cour. Ils diront que, en la forme, il faut lever l'immunité avant tout jugement. Sur leur

conseil, le principal accusé avait arboré son écharpe quand il lui a été demandé de répondre aux premières questions du juge Abalo Pétchébébia, le 1^{er} septembre. Mais, selon toute vraisemblance, la partie civile va ramener le sujet à un combat sémantique. Il s'agira autrement de savoir s'il s'agit d'une option

ou d'une obligation, suivant le mot du législateur. Les articles 77 et 78 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale disposant, tout court, qu'«aucun député ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, sauf les cas de flagrant délit». Ou que «l'immunité parlementaire peut être levée dans les cas ci-après : cas de délit ou de crime flagrant lorsque le député, auteur, co-auteur ou complice de l'infraction poursuivie, aura déjà été ou non arrêté et détenu (...)». Donc, rien qui s'impose selon l'interprétation. De plus, la flagrance ne signifierait pas forcément que l'accusé soit sur le terrain de l'action. En l'espèce, on brandit déjà le corps du délit, les communiqués parlant de la destitution des institutions de la République, etc. C'est à croire que l'acte d'atteinte à la sûreté de l'Etat avait connu un début d'exécution avant les arrestations. A l'époque, il se souvient que le Procureur de la République

évoquait des «sources concordantes» pour justifier l'intervention au domicile de Kpatcha Gnassingbé.

Au demeurant, l'inconnu avant ce jour reste ce que les accusés vont déclarer à la barre. Tout le monde retiendra son souffle au regard du dernier flou contenu dans les déclarations de Me Zeus Ajavon après que le Procureur général près la Cour d'appel lui ait communiqué le dossier. Jusque-là, l'avocat avait voulu convaincre de ce que le dossier était vide et que son client Kpatcha Gnassingbé ne reconnaissait rien. Avant de découvrir un dossier implacable dans lequel Kpatcha lui-même reconnaît des faits. Je veux rencontrer mon client, avait-il juste lâché. Avec la précision que s'il a personnellement fait les déclarations lues, on peut vite parler d'un aveu de culpabilité de l'élu de la Kozah. Dans les coulisses, on apprend pourtant que l'avocat a assisté aux interrogations d'une vingtaine d'inculpés qui l'avaient constitué. Et si tout ceci se confirme, il faut croire que la fièvre actuelle se transforme en un cinglant échec.

Brèves Santé

Les antibiotiques guérissent mais...

L'abus d'antibiotiques favorise le développement de résistance bactériennes mais nuit aussi aux "bonnes" bactéries, celles qui travaillent à notre immunité. C'est la mise en garde de cet éditorial publié dans l'édition du 24 août de la revue Nature qui vient s'ajouter aux effets déjà connus - mais pas forcément pris en compte - d'une sur-utilisation de ces médicaments. Le Dr Martin Blaser, président du département de médecine de l'Université de New York, rappelle que les antibiotiques sont issus de micro-organismes comme les champignons et les bactéries pour détruire ou inhiber la croissance d'autres microorganismes nuisibles, en particulier en prévention et le traitement des maladies infectieuses. L'"autre" risque d'une sur-utilisation, au-delà de l'augmentation du risque de développement de la résistance aux antibiotiques est l'augmentation spectaculaire d'un certain nombre de maladies comme diabète de type 1, les maladies intestinales inflammatoires, les allergies.

Du moment où c'est destiné aux pauvres !

L'équipementier sportif Adidas a promis de bannir de ses processus de fabrication d'ici à 2020 les produits chimiques toxiques dénoncés par Greenpeace, a affirmé mercredi l'organisation écologiste.

La marque aux trois bandes, qui, selon la même source, s'est engagée à publier des informations sur la mise en oeuvre de cette démarche, prend ainsi le même engagement que ses concurrents Nike et Puma. La réaction de ces trois entreprises est une bonne nouvelle pour les gens en Chine ou dans d'autres pays asiatiques, où les fleuves sont vraiment des artères vitales, s'est réjoui Manfred Santen, expert en chimie de Greenpeace. Selon lui, l'industrie textile en Chine et dans les pays voisins doit opérer un changement de système: elle ne doit plus produire dans les pays à bas salaires au prix de la santé des hommes et d'atteintes à l'environnement. La semaine passée, Greenpeace avait publié un rapport dénonçant la présence de substances chimiques toxiques susceptibles de porter atteinte aux organes de reproduction des êtres vivants dans des produits de quatorze grands fabricants de vêtements. Parmi les marques mises en cause par l'ONG de défense de l'environnement figurent par exemple Adidas, Uniqlo, Calvin Klein, Li Ning, H&M, Abercrombie & Fitch, Lacoste, Converse et Ralph Lauren.

Comprendre l'évolution de certains mammifères

Le génome d'un premier reptile a été séquencé par des scientifiques américains. La connaissance de l'ensemble du matériel génétique du lézard vert nord-américain (*Anolis carolinensis*) permet de mieux comprendre l'évolution des mammifères et d'autres vertébrés dont les oeufs se sont adaptés à une reproduction hors du milieu marin, affirment les auteurs de travaux publiés dans le magazine Nature. Jusqu'à aujourd'hui, les seuls représentants des reptiles dont le génome avait été décrypté étaient des oiseaux, c'est-à-dire le poulet, la dinde et le diamant mandarin. Le génome du lézard contient 18 paires de chromosomes, dont 12 de très petite taille (microchromosomes). La chercheuse Jessica Alföldi et ses collègues ont identifié de nombreux gènes associés à la vision des couleurs par les lézards, qui peuvent percevoir les ultraviolets, contrairement aux humains. En outre, ces nouvelles connaissances permettent de mieux comprendre le développement de l'œuf amniotique.

Exportation des produits de rente au Togo

Une hausse de 3,91% du café exporté au 3ème trimestre

Jean Afolabi

Il ne cesse de grimper, le café exporté au Togo. Après les 285,54% du second trimestre de la campagne en cours, l'exportation



du café vient de grimper de 3,91% d'avril à juin (3^{ème} trimestre), d'après les chiffres officiels. De 673 084 kilogrammes du premier trimestre, la quantité exportée est passée à 2 595 026 kilogramme le trimestre suivant, pour finalement se chiffrer à 2 696 494 kilogrammes entre avril et juin, à un trimestre de la fin de la campagne 2010-2011. Sauf que, par rapport à la même période de la campagne précédente - en glissement annuel -, le tonnage a piqué une chute de 53,44% par rapport aux 5 791 497 kilogramme exportés au troisième trimestre de

2009-2010.

Au troisième trimestre de la campagne en cours, le plein du tonnage a été fait en avril, à 1 150 450 kilogrammes, mais très en deçà des 2 228 931 kilogramme

exportés en avril 2009-2010. Mai avril 2011 peut se targuer d'avoir fait la différence avec juin, à 698 900 kilogrammes, ou encore avec mai qui a enregistré, au pire des cas, 847 144 kilogramme d'exportés. Tout comme avril, mai et juin de la campagne en cours n'ont guère fait mieux par rapport aux mêmes périodes de la précédente campagne. Avec des écarts considérables, mai 2009-2010 a enregistré 1 387 060 kilogramme, et juin, 2 175 506 kilogrammes exportés, indiquent les chiffres officiels.

Il est attendu, pour la filière, que la production passe de 11.000 tonnes à 20.000 tonnes d'ici 2015. L'on compte, pour cela, des retombées de la ratification par le Togo en septembre dernier de l'Accord international de 2007 sur le café. Cette loi est perçue comme un appui à la politique du gouvernement qui s'est engagé à relancer durablement la production du café. Elle pourra offrir l'opportunité au pays de poursuivre et d'élargir le projet pilote dont il a bénéficié en 2008 auprès de l'OIC - Organisation internationale du café - au montant de 1,2 millions de dollars pour l'amélioration du café robusta. Cet instrument permettra au pays de «participer à des projets de mise en valeur du café relatifs à l'amélioration de la productivité, à la qualité et à l'utilisation des techniques améliorées de transformation de café», avait indiqué le ministre Kossi Ewovor de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Des sources du Comité de coordination pour la filière café-cacao (CCFCC), les recettes d'exportation du café se chiffrent à près de 12 milliards de francs Cfa, un chiffre avec lequel le café occupe le troisième rang des recettes des produits agricoles d'exportation du Togo derrière le coton et le cacao. Il participe à environ 2% au PIB et occupe plus de 25.000 producteurs.

Dans l'espace sous régional de l'UEMOA

Le taux d'inflation à 3,6% en juillet, en glissement annuel

Le taux d'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA est ressorti à 3,6% en juillet 2011 contre 3,9% à fin juin 2011. La composante "Alimentation" avec une contribution de 1,9 point de pourcentage est la principale source de la hausse des prix à fin juillet 2011. L'évolution de la fonction "Alimentation" est liée essentiellement à l'augmentation des prix des céréales, des produits de la pêche, du sucre et de l'huile. La rubrique "Restaurants et Hôtels" a contribué à hauteur de 0,7 point de pourcentage à la hausse des prix à fin juillet 2011, en relation avec le renchérissement des services de restauration. Par ailleurs, les rubriques "Logement" et "Transport" ont contribué chacune à hauteur de 0,3 point de pourcentage à l'inflation, en rapport respectivement avec le

renchérissement du gaz et des carburants.

Les taux d'inflation les plus élevés sont observés en Guinée-Bissau (7,1%) et en Côte d'Ivoire (4,5%). L'inflation en glissement annuel à fin juillet 2011 s'est située à 3,4% au Bénin et 3,2% au Sénégal. Elle est contenue au Togo (2,8%), au Burkina (2,7%), au Mali (2,6%) et au Niger (2,4%). Le taux d'inflation sous-jacente en glissement annuel, calculé en excluant les prix les plus volatils, est ressorti à 3,3% à fin juillet 2011, stable par rapport à juin 2011. L'UEMOA a enregistré un différentiel d'inflation défavorable vis-à-vis de la Zone euro, où le taux d'inflation s'est situé à 2,5% en juillet 2011. Le taux d'inflation en glissement annuel à fin juillet 2011 est ressorti à 8,4% au Ghana et 9,4% au Nigeria.

Exploitation de bauxite en Guinée Des investissements chinois annoncés

Le groupe public chinois China Power Investment Corporation, spécialisé dans la production de l'énergie, a l'intention d'investir en Guinée plus de 6 milliards de dollars (plus de 4 milliards d'euros) pour l'exploitation de la bauxite, a annoncé le 21 août dernier à Conakry un de ses responsables. China Power Investment (CPI) "a l'intention d'investir dans l'exploitation de la bauxite dans la région de Boffa (ouest de la Guinée) plus de 6 milliards de dollars dans les prochaines années", a déclaré à la télévision d'Etat guinéenne Yu Dehui, vice-président du groupe et chef d'une délégation de la société qui a été reçue par le président guinéen Alpha Condé.

C'est un projet selon lequel la première phase permettrait de produire 4 millions de tonnes d'alumine et la seconde 8 millions de tonnes par an. "C'est un investissement qui nécessite de gros

efforts de 6 milliards de dollars", mais le groupe pourrait "aller au-delà de 10 milliards" de dollars (près de 7 milliards d'euros), a indiqué le vice-président de CPI. D'après lui, le projet, en cours de discussions, devrait faire travailler "directement et indirectement des dizaines de milliers de personnes" en Guinée, premier pays exportateur mondial de bauxite, un minerai d'où est extrait l'aluminium.

Chinois et Guinéens vont se retrouver mi-septembre pour "essayer de s'entendre et signer une convention", en espérant qu'un accord permettrait le début des travaux de construction de l'usine en décembre, a de son côté indiqué à la télévision Ousmane Kaba, ministre conseiller à la présidence guinéenne pour les questions stratégiques. CPI est un des plus gros producteurs d'électricité au monde, d'après des sources économiques.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Hernie discale

Le terme hernie est utilisé pour décrire une multitude d'affections caractérisées par la saillie d'un organe ou d'une partie d'organe (hernie à l'aîne, hernie ombilicale, etc.); dans ce cas précis, il est question de la saillie d'un disque intervertébral.

Définition

La colonne vertébrale ou rachis est un édifice formé par un empilement de 24 vertèbres et de disques (intervertébral qui assure le rôle d'amortisseur de chocs et donne sa souplesse à la colonne). Chaque vertèbre est constituée en avant par un corps cubique et en arrière par un arc osseux. Entre chaque vertèbre, se situe un disque intervertébral, une sorte de coussin gélatineux.

Une hernie discale peut survenir si les pressions qui agissent sur le disque intervertébral sont trop élevées ou si le dos est sollicité constamment par des mouvements répétitifs. Le disque s'affaiblit, se rompt et une partie du noyau gélatineux fait irruption. Si une fuite volumineuse s'opère vers l'extérieur, les conséquences sont peu importantes et aucune douleur n'est ressentie. Cependant, si cette fuite se fait vers l'intérieur, le disque peut venir comprimer une racine nerveuse. La douleur se fait alors sentir sur le trajet du nerf atteint.

Bien que la hernie discale puisse

toucher n'importe quelle région de la colonne vertébrale, près de 95 % des hernies surviennent dans le bas du dos. La hernie peut alors provoquer des douleurs au bas du dos (une lombalgie) accompagnées ou pas de douleurs le long de la jambe (une sciatique). Il est difficile d'évaluer la prévalence de la hernie puisque certaines passent inaperçues.

Les symptômes

Grâce aux tests d'imagerie médicale, on sait maintenant que deux personnes qui ont un problème de hernie identique n'auront pas nécessairement les mêmes symptômes. Chez certaines personnes, la hernie passe inaperçue, tandis que chez d'autres elle est terriblement douloureuse.

- Lorsque la hernie est située dans la région lombaire, elle peut causer des douleurs lombaires (lombalgie), accompagnées ou pas d'une douleur dans la jambe le long du nerf sciatique (névralgie sciatique).

- Une hernie discale au cou peut

entraîner une raideur et des douleurs au cou, aux épaules, à la poitrine ou aux bras. Lorsque la racine d'un nerf est comprimée, il peut y avoir une névralgie dans le bras et l'avant-bras s'accompagnant de fourmillements, d'engourdissements ou de faiblesse à la main. Attention : lorsque la douleur se situe à la poitrine et au bras, elle peut être confondue avec une douleur cardiaque.

- Lorsque la hernie discale est située à la hauteur du thorax, les symptômes de la hernie sont plus confus, allant de douleurs dans le haut ou le bas du dos, l'abdomen ou les jambes. Parfois, la personne ressent une faiblesse dans les jambes.

- De manière générale, la douleur a tendance à s'exacerber dès qu'on sollicite les muscles du dos : lorsqu'on se penche vers l'avant, qu'on étourne ou qu'on déploie un effort. La douleur s'accroît également en position debout ou couché sur le ventre.

(à suivre)

Cacao

Le Ghana surpasse son objectif de production

La production de cacao du Ghana a dépassé les 1 million de tonnes pour la saison 2010/2011, a révélé un communiqué publié le 26 août à Accra, capitale de ce pays d'Afrique de l'Ouest. Le directeur général du Bureau du cacao du Ghana (COCOBOD), Tony Fofie, a révélé que celui-ci avait enregistré au 18 août une production de 1 004 194 tonnes de cette matière première agricole, contre un objectif fixé à 850 000 pour l'année.

Il a attribué ce succès aux "efforts collectifs du gouvernement, des agriculteurs, du COCOBOD, des compagnies d'achat sous licence, ainsi que d'autres acteurs de l'industrie du cacao, grâce à leur respect des bonnes pratiques agronomiques, au versement d'un prix rémunérateur au producteur, à

l'utilisation d'engrais et au contrôle des maladies et vermines, à l'utilisation de semences de cacao hybrides, et à la recherche scientifique".

Le cacao est depuis longtemps, et continue d'être la première source de recettes du commerce étranger de ce pays, deuxième producteur mondial de cette denrée derrière la Côte d'Ivoire. M. Fofie souligne dans le communiqué que "depuis la libéralisation du marché interne du cacao, les différents gouvernements, à travers COCOBOD, ont mis en place des politiques pragmatiques pour s'assurer que le Ghana maintienne la qualité du cacao qu'il fournit aux marchés internationaux mais aussi soutenir la croissance de la production de cacao". Avec ces résultats le Ghana confirme encore son nouveau statut de pays à revenu intermédiaire.

Pour les agents du service public et leur famille

L'assurance maladie effective pour près de 500.000 personnes dès novembre 2011

* Le démarrage prend en compte 6 personnes par ménage pour les 80.000 agents.

Jean Afolabi

A l'exception de quelques rares pays sur le continent, à savoir le Gabon, le Kenya, le Ghana et le Rwanda, qui tentent l'assurance maladie pour tous, le Togo se place en bonne position en lançant officiellement, lundi à Lomé, l'Institut national d'assurance maladie (INAM), explique-t-on au ministère du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Pour le Togo, précise un document de ce ministère, l'effectif de démarrage est estimé à près de 500.000 personnes à raison de six personnes par ménage, pour une population d'agents publics estimée à 80.000 personnes. A l'étape actuelle, l'assurance maladie obligatoire décidée par le gouvernement concerne seulement les agents publics et assimilés ainsi que les retraités. Elle est prévue pour être effective dès novembre prochain. A court terme, ce régime va s'étendre au secteur privé et, à moyen terme, à l'économie

informelle et agricole.

Les prestations de l'INAM – un établissement public à but non lucratif créé par une loi du 18 février 2011 – vont dépendre de cotisations opérées, au taux paritaire de 3,5% de l'Etat, l'employeur, et de 3,5% prélevé sur le salaire ou la pension du bénéficiaire. Il s'agit de cotisations qui se feront au moyen des immatriculations sur la base des conventions que l'organisme aura signées avec les formations sanitaires privées et publiques. Pour la première année, les études évaluent théoriquement les prestations à environ 3 milliards de francs Cfa. Pour son démarrage, il est prévu une ligne de crédit de 2 milliards de francs Cfa sur le budget général exercice 2011.

L'INAM fonctionne sur un système contributif de tiers payant et de ticket modérateur qui permet à l'assuré ou à ses ayant droits de se présenter dans une formation sanitaire pour être servi moyennant le paiement de 10 ou

20% du coût des soins hospitaliers, de sorte à éviter qu'il soit obligé d'entreprendre des démarches pour être remboursé. Pour le moment, outre les cas de VIH/Sida et de Tuberculose qui sont pris en charge déjà par un programme spécial, les évacuations médicales sur l'étranger, la désintoxication liée à l'alcool ou à la drogue et la tentative de suicide, les soins et produits pharmaceutique de confort, la chirurgie esthétique ou les soins dans les formation sanitaires non conventionnées sont exclus des prestations de l'INAM. La prise en charge des affections de longue durée ainsi que les prestations liées à ces affections est soumise à l'accord préalable du conseil médical de l'INAM.

Dans le cas des prestations autorisées, la formation sanitaire facture l'INAM qui, en retour, paye. L'imagerie à résonance magnétique (IRM) et le scanner seront couverts mais, étant des prestations assez coûteuses, ils seront soumis à un accord préalable sauf urgence. Les

principaux actes faisant l'objet de l'entente préalable entre l'Institut et les formations sanitaires sont : la kinésithérapie et la rééducation, les interventions chirurgicales et soins programmés, certaines analyses médicales et les radiologies, les soins et prothèses dentaires ou d'orthodontie, l'orthophonie, l'orthoptie, le scanner, l'IRM, le laser, la biopsie, fibroscopie, la lunetterie, la mammographie, la pneumo cardiologie. Il y a également l'électrothérapie et les traitements par rayons ultra-violet, lumineux et infra-rouges, l'hydrothérapie, la thérapie, la chimiothérapie, la physiothérapie, les traitements des conséquences des affections neurologiques, la rééducation de la parole et du langage des yeux, les cures thermales, la prothèse, l'orthopédie, les vaccins, les prothèses, etc.

L'organisme est prévu pour jouir de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière. Il aura



Octave Nicoué Broohm, Ministre du Travail et de la sécurité sociale

des antennes dans toutes les régions et, si possible, des référents dans les formations sanitaires. Il comporte trois structures: le conseil de surveillance composé de cinq ministres à savoir les ministres en charge de la Sécurité sociale, des Finances, de la Fonction publique, de la Santé et

de l'Action sociale ; le conseil d'administration qui est paritaire et composé de 12 membres représentant les bénéficiaires ainsi que l'Etat et ses démembrés ; et la direction générale qui a ses antennes dans les régions et préfectures.

L'idée, d'après le ministre Octave Nicoué Broohm du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, a germé aux assises du dialogue social tenues en premier trimestre de 2006. A l'occasion, «les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu du principe de l'extension de la protection sociale tant sur le plan des personnes à couvrir que sur le plan des produits à offrir», a-t-il déclaré à la cérémonie de lancement de l'INAM dans les locaux de la Banque ouest africaine de développement (Boad). La décision prise, le Bureau international du travail (BIT) a été sollicité pour accompagner le gouvernement togolais dans le processus. Ce qui a abouti à ce jour au régime d'assurance maladie obligatoire, après plusieurs études et enquêtes.

Au-delà, le but final visé par le gouvernement, soutient le ministre Nicoué Broohm, «est de créer sur le plan national une expertise capable de soutenir une extension rapide et sécurisée vers les autres couches et de garantir sa durabilité». Selon ses propos, et citant des enquêtes, au-delà des soins de santé de 5 000 francs, 34,6% des ménages déclarent avoir des difficultés à supporter le coût. Ce pourcentage atteint 68,6% pour un montant de 10 000 francs et 89,9% pour un montant de 20 000 francs. Il est plaint encore les cas des populations sans revenus, sans revenus stables ou avec des revenus faibles. «Toutes ces contraintes liées aux risques financiers de la maladie réduisent considérablement les possibilités de recours aux soins dans notre pays où le taux de fréquentation des structures sanitaires ne dépasse guère 30%. D'où la nécessité d'aller à une couverture universelle étape par étape», a conclu le ministre.

Par rapport à ce qui leur a été effectivement octroyé en 2011

Les députés projettent obtenir 732,66 millions Cfa de plus pour 2012

* A défaut de la totalité, on se contentera de la moitié de la pension de retraite.

Sylvestre D.

En son temps, il se disait que rien n'a filtré des chiffres arrêtés. Portes et fenêtres étant hermétiquement fermées au moment d'accoucher le projet de budget devant financer les dépenses de l'Assemblée nationale pour le compte de l'année 2012. Il fallait donc s'armer de patience pour recouper les montants qui ont pu filtrer. Même si tout reste à l'étape d'un projet soumis à l'Exécutif qui, à coup sûr, le sectionnera. Lorsque l'appareil du Gouvernement aura finalisé le projet du budget général de l'Etat, L'UNION restera fidèle à sa pratique en le décortiquant. Ça y est ! De sources confirmées, le total du projet de budget de l'Assemblée nationale se chiffre à 3.327.606.000 francs Cfa, dont 273.524.000 francs Cfa pour les investissements. D'où le surplus de 732.666.000 francs Cfa sollicité par rapport à 2010. Et il se confie que les élus du peuple ont fait l'effort de coller à la lettre de cadrage envoyée, en mai dernier, aux départements ministériels et institutions par le Premier ministre. Laquelle lettre recommande la prudence dans les dépenses de fonctionnement et une attention aux investissements. Ce qui pousse les institutions à reconduire pratiquement le budget de l'année en cours (2010). Autre information : le projet contient la dotation de 300 litres de carburant par mois et la prime de 300.000 francs Cfa pour permettre à l'élu de se rendre dans sa circonscription électorale pour gérer les problèmes. Même si, jusque-là,

l'Exécutif n'a octroyé que 280 litres pour 2010 et 100.000 francs Cfa, puis 200.000 francs Cfa pour le retour au bercail de l'élu. Enfin, les députés ne veulent pas lâcher l'affaire de la pension de retraite. Comme pour dire que les pensionnaires de l'actuelle législature sont aussi déjà des anciens députés et que la loi existante doit leur être appliquée. Pour 2012, ils ont inscrit dans leur projet la moitié de ce que devrait être la pension pleine. Quelque chose sera aussi fait pour renforcer la sécurité des lieux, après la triste scène de l'ex-honorable Ouro Akpo.

Finale, il faudra être habitué. Le Gouvernement ne donnera pas tout ce qui est écrit par les députés. Pour l'année 2011, l'Assemblée votait un projet de budget de 3.120.980.000 francs Cfa, dont 1.921.277.000 francs Cfa de fonctionnement. A la fin, l'Exécutif, qui a plus la maîtrise des recettes publiques, ne lui dédie que 2.594.940.000 francs Cfa. Au lieu d'une hausse, le Législatif perdait 3,8% de son budget en cours, et se voyait attribuer 2.594.940.000 francs Cfa. En détails, la rubrique Personnel a augmenté de 2,76%, passant ainsi à 946,703 millions de francs Cfa. Les dépenses en Matériel n'ont pas varié, se situant à 1,506 milliard de francs Cfa. En revanche, alors que les députés n'avaient pas prévu de Transfert pour le compte de 2011, il leur est attribué une enveloppe de 107,235 millions de francs Cfa, bien qu'en diminution de 31,44%. Sous cette dénomination, on entend la contribution interparlementaire (cas

de l'UIP, APF, etc.). En 2010, les élus du peuple n'ont pas non plus tout obtenu. Qu'à cela ne tienne, le budget du Parlement togolais est en augmentation quand on sait qu'en 2008 il n'atteignait même pas le milliard de francs Cfa. Le projet de budget de l'Assemblée nationale exercice 2010 s'élevait à 3.118.154.000 francs Cfa dont 115.600.000 francs pour les principales dépenses d'investissement, 1.209.249.000 francs pour les dépenses de personnel et 1.793.305.000 francs

pour les dépenses de fonctionnement. En 2009, le budget a été voté à 2.859.916.000 francs Cfa alors que la prévision était de 3.082.180.000 francs Cfa.

En rappel, le budget de l'Assemblée est l'expression financière des besoins de l'institution. L'ordonnateur du budget est le président de l'Assemblée. En vertu du principe de l'autonomie financière (qui n'est pas plein), l'Assemblée prépare son budget qui est envoyé au ministère chargé des Finances pour insertion au budget de l'Etat.

En pratique, elle doit aller défendre son budget au ministère, ce qui est une entorse à l'autonomie financière. La plupart des députés déplorent la faiblesse de leur traitement financier qui ne leur permet pas de faire face à leur mission d'élu du peuple, ni même de maintenir les contacts avec leurs électeurs, tant et si bien que rares sont les députés à pouvoir entretenir une permanence dans leur circonscription électorale. Encore que tout ceci peut être un alibi pour faillir à sa responsabilité.

Recensement dans la Fonction publique togolaise

Des attestations de présence effective aux agents invisibles à leur poste

L'actuelle opération de recensement des agents de la Fonction publique vise, officiellement, à déterminer le nombre exact de ceux-ci, leur poids réel et la vraie masse salariale que l'Etat doit supporter. Autrement, enlever du fichier les agents décédés ou retraités à qui on continue par opérer des virements de salaire. Bref, les paiements parallèles indus. Au-delà des pièces de l'état civil, des diplômes et qualifications sur la base desquels on a été recruté, il est demandé à tout agent de fournir une attestation de présence effective au poste. Il s'agit d'un papier signé par le directeur des ressources humaines ou le chef du personnel, selon les cas. Autrement,

celui-là même qui doit témoigner que tel ou tel est membre de son ministère, département ou cabinet. Mais il faut marquer un arrêt sur la précision «présence effective». C'est ici qu'on peut constater que le précieux papier est délivré en bonne et due forme à des agents qui ne font pas, en tout et pour tout, huit (8) heures de présence à leur poste en une semaine de travail. Il y a quelques jours, dans un ministère, c'est le directeur de cabinet qui a fait déposer l'attestation de présence effective sur le bureau de l'agent invisible. Le fameux papier y a dormi là pendant trois jours francs...jusqu'à la nouvelle apparition de l'agent. Il est sûr d'être informé par avance avant le débarquement des

agents recenseurs.

On répondra qu'il ne pouvait être autrement. Vu l'objectif du recensement. De quoi appeler à régler, à terme, la question des salariés qui restent la plupart du temps à la maison au motif qu'ils sont obligés de ronger les ongles à leur poste. Ce qui peut être réglé par le redéploiement des agents. Pendant que certains services en ont besoin, d'autres n'en ont que faire du trop-plein apparent. Encore que ce trop-plein peut trouver sa cause dans la mise à l'écart, dans certains ministères et par certains ministres, des agents jugés trop proches des ministres précédents.

FOOTBALL/ CAN 2012/ TOGO 1 - BOTSWANA 0

Les Eperviers, deux ans après

Opposé au Botswana pour le compte de la 7e journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Gabon Guinée Equatoriale 2012, le Togo s'impose 1-0 devant le leader du groupe K, dimanche au stade de Kégué.

Gilles Vevey

Sept. Il a fallu sept matches aux Eperviers avant de décrocher leur première victoire dans ces éliminatoires. Dimanche au stade de Kégué, l'envie de gagner des Eperviers a eu raison des Zèbres qui étaient plus sur la défensive.

Un but de Kondo Arimiyaou dès la 23e a suffi aux Togolais, pourtant un peu malmenés en deuxième mi-temps.

Mais les Zèbres qui ont choisi d'attaquer en deuxième partie faisaient face constamment à une défense togolaise dirigée par Nibombé Daré qui veillait et, qui était parfois suppléée par le goal Mawugbé Atsu dans un jour de grâce.

Les Togolais auraient pu aggraver le score à la 71e si la lourde frappe de Komlan Amewou, un peu en dessous de sa forme habituelle, ne s'était pas dérobée au but gardé par Modiri Marumo.

Les Togolais peuvent se réjouir car ils venaient de mettre fin au cycle infernal de défaites et de matches nuls qu'ils enregistrent dans leur ancre depuis novembre 2009.

Le Botswana conserve toujours la tête de ce groupe avec 17 points, malgré sa défaite. La Tunisie qui avait l'occasion de distancer le Malawi à Blantyre a été contrainte au partage des points 0-0. Tunisiens et Malawites qui totalisent 11 points chacun lutteront à distance lors de



Photo: L'Union

Kondo Arimiyaou, félicité par ses coéquipiers, après le but de la 23e minute

la dernière journée pour prendre le dernier billet qualificatif du groupe.

Le Togo avec ses 6 points et le Tchad avec ses 2 points ne sont plus en course.

Tchanilé Tchakala : " Il faut continuer le travail "

" C'est un bon résultat que nous avons fait. Cela nous permettra

de prendre conscience des efforts à faire. C'est pourquoi je dirai que on n'est pas totalement satisfaits. Car il y a beaucoup de chose à corriger pour enchaîner les victoires", a déclaré le coach des Eperviers.

"Les Botswanais jouaient un système à double rideau défensif. Et cela a posé beaucoup de problèmes à mes joueurs même si nous

sommes arrivés à mettre un but. L'équipe est disciplinée tactiquement. Je crois que si nous sommes arrivés à les gagner, c'est parce que nous avons fait aussi preuve de discipline et de solidarité. Notre groupe a été rajeuni, l'ambiance y est bonne. Il faut tout simplement continuer le travail".

Athlétisme/L'Afrique doit être fière de ses athlètes

Du congrès de l'IAAF avec "la brillante réélection" de Lamine Diack à la présidence de l'IAAF et des résultats des athlètes africains, Hamad Kalkaba le président de la Confédération africaine d'athlétisme a dit toute sa joie et sa fierté de voir l'Afrique briller ainsi. Dans cet entretien avec des envoyés spéciaux de la presse africaine à Daegu, il fait le bilan de la participation africaine.

Le Congrès de l'IAAF : Nous sommes heureux de noter que nos préoccupations ont été prises en compte notamment avec la brillante réélection de Lamine Diack à la présidence de l'instance dirigeante de l'athlétisme mondial pour quatre ans. Au congrès de la CAA de Yaoundé, les délégués africains avaient pris une motion en sa faveur et le monde a suivi avec cette brillante réélection pour quatre ans encore pour continuer son œuvre sur le renforcement de la première place de l'athlétisme comme premier sport olympique. Mais aussi la démocratisation de l'organisation des grands événements qui se passent en Europe, en Asie mais aussi en Afrique avec les Challenges meetings de Dakar et de Casablanca qui sont maintenant reconnus sur le plan international.

Au Congrès, l'Afrique qui a demandé six places au niveau du Conseil de l'IAAF, s'est retrouvée avec cinq places comme lors des précédentes rencontres. A défaut d'augmenter nos acquis, le continent a réussi à les conserver au niveau de l'instance de décision. Cela veut dire que l'athlétisme mondial reconnaît notre place importante dans le développement de cette discipline.

Bilan de Daegu 2011 : Ce qui fait le plus plaisir au président de la CAA que je suis, c'est plus que les médailles du Kenya et de l'Ethiopie qui sont des habitués des podiums. Mais surtout c'est l'émergence de nouveaux pays et de nouvelles nations africaines dans le concert des nations médaillées. Et dans ce sens j'ai accueilli avec joie et fierté la médaille d'or de la Botswanaise Amanthe Monsho et de la médaille de bronze du sauteur en longueur du Zimbabwe (Ngonidzashé Makusha). Il y a aussi le retour des pays du Maghreb avec la Tunisienne Habiba Ghribi au 3000m steeple. Ce sont des encouragements que si on met une tête de file dans les conditions, elle peut valoir d'énormes satisfactions.

CIAD : C'est aussi une énorme satisfaction que ce centre après 2001 avec Amy Mbacké Thiam retrouve des couleurs avec Amanthe Monsho sur la même distance du 400m. Cela veut dire que sur place il y a un potentiel énorme et des techniciens qualifiés pour les prendre en charge et j'espère que les dirigeants africains qui rechignaient à y amener leurs athlètes vont faire leur autocritique. L'autre question si on rappelle que c'est la seconde médaille d'or du CIAD sur le 400m, on peut réfléchir à transformer ce centre en une structure de haut niveau formant des sprinters longs. L'Afrique a beaucoup de potentialités à ce niveau, il faut creuser la question.



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

Artisanat

La sérigraphie, un métier à l'avenir incertain

Etonam Sossou

Impression des t-shirts, polos, casquettes, banderoles, parapluies, auto collants, ce sont là autant d'activités que s'attèlent quotidiennement à exercer des hommes et des femmes à travers le pays. Ces activités sont appelées la sérigraphie et les personnes qui l'exercent les sérigraphes. A l'instar des activités comme la vente des parapluies qui augmente en saison pluvieuse, la sérigraphie connaît également une affluence importante principalement lors des grandes manifestations. Pour preuve, qu'ils soient sérigraphes haut de gamme ou de fortune, c'est la pression au moment où arrive une grosse commande. Thomas Kwami, peintre

sérigraphe installé à Soviébé s'apprête à livrer 300 tee-shirts à une entreprise de la place. Mais l'on ne reçoit pas de telle commande chaque jour. « Il n'y a pas de quantité précise, car les gens viennent avec une commande de 20 t-shirts, 50 ou 100. S'il y a du travail, je peux même faire 2 000 tee-shirts, mais on nous propose 20, 50, on est obligé de se mettre au travail », affirme M. Kwami. A l'instar des ses confrères, le sérigraphe regrette que le secteur ait connu des changements bien plus malencontreux notamment pour les sérigraphes de fortune comme lui. « Avant, il y avait beaucoup d'affluence, mais cette année, ça ne marche pas bien puisqu'il y a beaucoup de gens qui sont entrés dans le secteur.



Ils font des démarches dans des entreprises pour récupérer les

travaux, et nous qui sommes sur place, nous manquons de commandes», regrette M. Kwami.

A l'origine de ces malheurs, les agences de communication

M. Kwami explique, « les

agences de communication ont commencé par exploiter le marché de la sérigraphie, elles vont rencontrer les patrons de société. Peut-être pour certaines fins, ils leur donnent le marché, elles viennent à notre niveau sous-traiter en nous permettant de gagner au plus 100 ou 200 Fcfa alors qu'elles gardent elles-mêmes un profit de 500 ou 1 000 Fcfa par unité. On peut parfois passer un ou deux mois sans avoir un marché ». Eric, un autre sérigraphe installé au carrefour Margot, partage le même avis et ne cache pas son amertume. « Les agences de communication ont saboté le marché et les impressions sont devenues tellement moins chère que d'autres sérigraphes n'arrivent même plus à s'en sortir. Certains ne veulent même plus accepter des commandes de cette façon, par ce que prendre un t-shirt à 500 F CFA, ce n'est pas normal avec tout le travail à

fournir », souligne-t-il.

Un métier à l'avenir incertain Malgré tous les désagréments sus cités, la sérigraphie nourrit-elle son homme ?

A cette question, les réponses sont assez surprenantes. « Je ne trouve pas mon compte pour le moment, d'autres sérigraphes peuvent dire le contraire, mais moi particulièrement, je ne vis pas de ça car ce n'est pas ma principale activité. Je l'exerce quand c'est le moment des grandes fêtes comme la fête du travail, la fête nationale... », affirme Eric.

M. Kwami indique, « si on ne parvenait pas à joindre les deux bouts, on essaierait autre chose. J'estime tout simplement que le métier ne rapporte plus comme avant parce qu'il y a beaucoup de gens qui se disent sérigraphes et pourtant quand ils prennent le marché, c'est pour aller sous-traiter ».

Mode

Les tailles basses très prisées à Lomé

Pas un pas sans tailles basses peut-on dire au regard de l'ampleur que prend ce mode vestimentaire dans la capitale togolaise. Jeunes des lycées, collèges et d'universités ont pratiquement adopté cette mode vestimentaire à savoir des pantalons, pantacourts ou jupes qui exposent une bonne partie du postérieur et du ventre de la femme. Même si la tendance est beaucoup plus visible dans les soirées mondaines, les boîtes de nuit ou dans tout autre lieu festif, la mode des tailles basses a gagné la rue. Sans pudeur, les jeunes femmes portent ces vêtements avec une fierté qui montre à suffisance le désir d'exhiber les rondeurs, le postérieur ou le ventre.

Anas, propriétaire d'un prêt-à-

d'ailleurs le point de vue de Diane rencontrée sur les lieux. « moi je pense que les filles qui mettent les tailles basses veulent qu'on voit leurs formes. C'est aussi une autre forme de séduction », avance la jeune fille qui fait certainement partie des adeptes de cette mode au regard de son accoutrement.

Certaines autres filles interrogées dans la rue estiment que ces habits attirent le regard même si parfois c'est moche. Pour la jeune Angèle venue faire du shopping, les tailles basses sont bien, mais « moi j'ai honte de les porter comme ça voilà pourquoi je suis obligée de porter un haut long pour cacher mon derrière quand je marche », ajoute t-elle. C'est en fait à ce spectacle qu'ont droit tous ceux qui regardent les filles

sur place avant d'en acheter. Selon elle, la plupart de ses jeunes clientes disent vouloir se mettre en valeur et ne pas passer inaperçues. Ces vêtements se vendent beaucoup plus en période de fête nous confie Anas. Les prix varient entre 3000francs CFA et 5000francs CFA.

Mais au-delà de l'effet de mode, on observe à travers ces tenues, la volonté manifeste pour la femme de vouloir s'affirmer à tout prix dans un environnement très souvent dominé par les hommes. Car outre les tailles basses, les vêtements moulants sont à la mode. Que ce soit ceux achetés dans les prêt-à-porter ou cousus, la tendance est de plus en plus dominée par les tenues qui dessinent le corps de la femme. Marthe, une couturière



porter dans un quartier de Lomé nous signifie que ce sont les vêtements taille basse qui se vendent le plus dans son prêt-à-porter. Chaque week-end dit-il les jeunes filles viennent faire des commandes ou des réservations pour avoir droit au premier choix. La mode a pris une tournure générale au point où même certaines femmes âgées ne se privent pas de ces vêtements qui mettent leur corps en valeur. C'est

habillées en tailles basses, des vêtements qui laissent apparaître une bonne partie des fesses de celles qui les portent. Si on ne prend pas des précautions comme Angèle, les sous-vêtements sont eux aussi exposés.

A Lomé ces tenues sont les plus visibles dans certains prêts-à-porter. Chez madame Akpéné D., une commerçante qui fait la ligne de Dubaï, certaines jeunes viennent essayer ces vêtements

nous révèle que la plupart des femmes qui se font coudre des habits dans son atelier exigent des mesures plus étroites pour la confection de leurs habits.

Il faut dire que cette mode est aussi mise en vitrine par les médias étrangers qui influencent les choix des consommateurs togolais. On a tendance à faire comme les occidentaux même si le contexte et les mœurs ne sont pas toujours les mêmes.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°140 DE LOTO KADOO DU 26 Août 2011

Ce vendredi 02 Septembre 2011, nous assistons au tirage N°141 de LOTO KADOO.

Lors du tirage de vendredi dernier, c'est à LOME que plusieurs parieurs ont eu le bonheur de gagner des gros lots. Les autres villes ont quant à elles enregistré des gagnants de lots intermédiaires.

Ainsi sur le point de vente 3202 ce sont deux lots de 500.000F CFA qui ont été enregistré.

A KOTOKOU KONDJI, l'opérateur 7724 a quant à lui recensé un parieur qui a empoché la somme de 1.512.000F CFA après avoir misé 81.000F CFAKPALIME et à ATAKPAME nous avons recensé deux lots de 500.000 FCFA gagnés respectivement sur les points de vente 4043 et 7104.

Jusqu'au 30 Septembre 2011 multipliez vos chances de gagner de nombreux gros lots en achetant à 200FCFA et en grattant les tickets de la Tranche Commune Entente 2011. Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 FCFA.

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez :

- 500.000 FCFA

- Un voyage par avion et un séjour en République de Côte d'Ivoire.

Vous pourrez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu le 30 septembre 2011, des supers lots allant de 1.000.000 FCFA à 5.000.000 FCFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°141 de Loto Kadoo du Vendredi 02 Septembre 2011

Numéro de base

14

87

63

77

29

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 551 de Lotto Diamant du lundi 05 Septembre 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**